

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 4 AOÛT 2025 À 18 h 45 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD

Sont présents les conseillers

Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville

Messieurs : Nelson Fournier, Thierry Ratté et Bermans Minville

Tous membres dudit conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 4 août 2025 à 18 h 45, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes.

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Soumission pour réparation de pavage dans la rue de la Fabrique et de la Rivière
3. Don d'une poutre
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 45 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. SOUSSION POUR RÉPARATION DE PAVAGE DANS LA RUE DE LA FABRIQUE ET DE LA RIVIÈRE
Résolution no : 2025-191**

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation ont été effectués dans la rue de la Fabrique et de la Rivière et que le conseil municipal souhaite que les tranchées soient réparées rapidement ;

CONSIDÉRANT QU'Eurovia a présenté la soumission suivante :

- | | | |
|----------------------|-------------------------------|----------|
| - Rue de la Rivière | 30,20 m ² x 180 \$ | 5 436 \$ |
| - Rue de la Fabrique | 30,50 m ² x 180 \$ | 6 570 \$ |

Pour un coût total de 13 803,90 taxes incluses.

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la soumission numéro 25-057 d'Eurovia pour la réparation de tranchée dans la rue de la Rivière et de la Fabrique soit acceptée au coût total de 13 803,90 \$ taxes incluses.

**3. DON D'UNE POUTRE
Résolution no : 2025-192**

CONSIDÉRANT QUE le pont situé sur le terrain du 152 de la Rivière a été construit dans le cadre d'un projet municipal afin de permettre à tous les propriétaires qui ont un terrain de l'autre côté de la rivière d'y accéder ;

CONSIDÉRANT QUE le pont est endommagé et nécessite une réparation ;

CONSIDÉRANT QU'une poutre datant de plus de 30 ans est entreposée dans la cours du garage municipale et qu'elle pourrait servir à la réparation du pont ;

En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE la municipalité procède au don de la poutre servant à la réparation du pont menant à la résidence du 152 de la Rivière conditionnellement à l'engagement des propriétaires de respecter l'entente initiale avec les autres utilisateurs.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution no : 2025-193**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 19 h 20.

Noël Richard
Maire

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.